



Vincent DOLLMANN
Archevêque de Cambrai

Cambrai, le 8 mars 2021

Suppression du Monastère du Carmel de Douai et incardination des Carmélites dans le Monastère de Saint-Saulve

Le 8 septembre dernier, j'ai effectué avec Sœur Odile Speich, présidente fédérale, la visite canonique de la Communauté des Sœurs du Carmel de Douai. En 2015, la Communauté avait rejoint la maison des Sœurs Hospitalières du Sacré Cœur de Jésus à Saint-Amand-les-Eaux. Une aile du bâtiment a été aménagée pour les Carmélites. Elles peuvent ainsi demeurer fidèles à la Règle du Carmel dans un climat de paix et de silence.

Depuis le décès de la Prieure, Sœur Nicole, en janvier 2020, elles sont encore quatre moniales : Sœur Thérèse-Emmanuel, Sœur Thérèse du Christ, Sœur Monique et Sœur Renée-Marie.

Selon les normes canoniques actuelles, cette situation nécessitait la fermeture du Monastère. Le 2 février dernier, le Dicastère romain chargé de la vie consacrée a fait parvenir le décret officialisant la suppression du Monastère du Carmel de Douai et permettant l'incardination des quatre religieuses au Carmel de Saint-Saulve.

Les Sœurs poursuivront leur vie de communauté et de prière à Saint-Amand en lien avec les Sœurs Hospitalières et les résidents de la Maison de retraite.

La confiance et l'espérance au Christ dont témoigne l'ensemble des Sœurs Carmélites désormais réunies dans une même communauté, viennent soutenir les chrétiens du diocèse qui se préparent aux fêtes pascales en faisant face aux défis de la crise sanitaire et économique actuelle.

Puisse saint Joseph qui a une place de choix dans les communautés du Carmel, continuer à veiller sur le Monastère de notre diocèse. Et en cette année jubilaire, puisse-t-il susciter des vocations carmélitaines en attirant de nombreux cœurs vers la vie d'oraison.

✠ Vincent DOLLMANN
Archevêque de Cambrai



30, rue Henri de Lubac B.P. 149 – 59403 CAMBRAI CEDEX

☎ 03 27 81 34 96 – 03 27 81 98 43

e-mail : secretariat.monseigneur@nordnet.fr